



## **AVENANT N°1**

**Conv 2020 – 022 – Av1**

A la convention pluriannuelle 2019-2021 de partenariat Enseignement Supérieur N° 2019-039

### **Entre d'une part :**

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, représentée par son Vice-Président, Monsieur Frédéric LACAS dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2014 ci-après dénommée « l'Agglomération »,

### **Et d'autre part :**

L'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Béziers de l'Université de Montpellier, représenté par son Président, Monsieur Philippe AUGÉ et son Directeur Monsieur Philippe PUJAS, ci-après dénommé « l'IUT »,

Il a été convenu et accepté ce qui suit :

### **Préambule :**

Soucieuse de conforter la présence de l'Université de Montpellier sur le site biterrois, consciente des difficultés et contraintes des Universités, l'Agglomération souhaite renforcer son soutien à l'IUT de Béziers, par l'attribution d'une subvention annuelle et par la mise à disposition de personnel administratif.

Les modalités de participation financière de l'Agglomération ont été fixées par une délibération en date du 21 juin 2019 et une convention pluriannuelle signée le 12 novembre 2019.

Conformément à l'article 5-1 de la convention pluriannuelle, un avenant annuel d'objectifs et de moyens, soumis pour approbation au Conseil Communautaire, fixera le montant de la subvention à verser au titre de l'année en cours.

**Article 1 :** Le troisième alinéa de l'article 4-2 est complété comme suit : « Pour l'année 2020, la subvention inscrite en 2019 est reconduite pour le même montant, soit 100.000 €, selon les mêmes conditions ».

**Article 2 :** Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait à Béziers en trois exemplaires le :

Pour la Communauté d'Agglomération  
Béziers Méditerranée

Le Président

Frédéric LACAS

Pour l'Université de Montpellier

Le Président

Philippe AUGÉ

Pour l'IUT de Béziers

Le directeur

Philippe PUJAS  
Accusé de réception en Préfecture  
034-243400769-20200623-DC2020-204-DE  
Date de télértransmission : 29/06/2020  
Date de réception préfecture : 29/06/2020

Cadre réservé à la DFE

DFE\_2020\_IUTBEZIERS\_AV\_1

Réf : CONV 2020 – 022 – Av1  
Avenant N°1 à la CONV 2019 – 039